

Préavis municipal n°45 relatif à une demande de
crédit d'investissement complémentaire pour
l'agrandissement des activités sportives au centre
sportif d'En Bord.

Date proposée pour la séance de la commission :

Mardi 20 juin 2023

Bâtiment de Montoly 3, salle 2

Municipal responsable : Monsieur Gilles Davoine

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le 25 mars 2021, le Conseil communal a validé le préavis municipal n° 92 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord.

Pour rappel, le projet présenté dans le préavis n° 92 prévoyait différentes réalisations :

- Un pumptrack ;
- Deux terrains de padel couverts ;
- Un street workout ;
- L'éclairage du terrain de cyclocross ;
- Trois tables de tennis de table ;
- Une table de teqball ;
- Une zone d'entraînement spécifique pour les entraînements des gardiens de football.

Ainsi que l'agrandissement et la rénovation de certaines activités déjà existantes :

- Le terrain de beach-volley, vieux de plus 20 ans, doit être refait. Il était proposé de réaliser deux terrains et de les éclairer ;
- Le skatepark est agrandi et la zone aux alentours qui le sépare des terrains de beach-volley aménagée ;
- Le stand de tir est mis aux normes et agrandi ;
- Les luminaires des terrains de football A, B, C et D sont mis aux normes.

Les luminaires des terrains de football A, B et C nécessitaient, selon un contrôle OIBT, une mise aux normes très importante vu la vétusté des installations, tandis que le terrain D posait régulièrement des problèmes et nécessitait une réfection plus légère. Le préavis n° 92 était dès lors l'occasion de passer à un éclairage LED pour tous ces terrains, bien plus économe et écologique.

Les travaux concernant la mise en place des nouveaux mâts des terrains de foot avec des ampoules LED, urgents et obligatoires en vertu du contrôle OIBT effectué, sont désormais terminés. Il en va de même en ce qui concerne l'éclairage de la piste de cyclocross.

S'agissant des autres infrastructures, la procédure de marché public est arrivée à son terme et l'offre jugée la plus avantageuse économiquement était celle du consortium Perrin Frères SA / TerraSport SA à qui le marché a dès lors été adjugé. Cette décision, qui n'a pas fait l'objet d'un recours, est aujourd'hui définitive et un contrat a été signé avec le consortium, partiellement conditionné à l'acceptation du présent préavis. A noter encore que les travaux ont fait l'objet d'une enquête publique qui n'a pas suscité d'opposition et le permis de construire est donc entré en force.

Pour rappel, il a toujours été prévu qu'un seul prestataire ou consortium gère l'ensemble des travaux afin de rationaliser tant les coûts que les travaux sur place, sous réserve de l'éclairage et de la buvette du stand de tir.

Pour le préavis n° 92, le choix avait été fait de ne pas passer préalablement par une demande de crédit d'étude au Conseil communal, dans la mesure où nous avons obtenu des devis précis de la part des différents prestataires spécialisés et qu'il ne semblait par conséquent pas nécessaire d'obtenir une analyse plus fine de ces coûts.

Cela étant, depuis l'obtention de ces différents devis durant l'année 2020 – pour une présentation du préavis n° 92 début 2021, certains coûts ont très largement augmenté. Par ailleurs, les montants relatifs à l'éclairage des terrains de football ont été très largement sous-estimés par la SEIC dans le cadre du devis qui avait été rendu. Enfin, ce n'est qu'avec la restitution des offres dans le cadre de la procédure de marché public qu'il a été possible de déterminer de manière précise et définitive les prix des installations et de leur construction.

Compte tenu de ce qui précède, force est de constater qu'un crédit complémentaire est aujourd'hui nécessaire pour pouvoir réaliser l'intégralité des travaux dont l'utilité et le principe avaient déjà été acceptés lors de la décision sur le préavis n° 92 (partie A ci-après).

En outre, nous profitons de l'occasion offerte par ce préavis complémentaire pour compléter la proposition de réalisations effectués dans le cadre du préavis n° 92, notamment s'agissant de l'accès au centre sportif (partie B ci-après).

A. EXPLICATIONS DE L'AUGMENTATION DES COÛTS

Malgré l'obtention de devis auprès des spécialistes de chacune des installations prévues au centre sportif, il s'avère que les coûts relatifs à ces constructions ainsi qu'aux honoraires des ingénieurs spécialistes ont été sous-estimés lors de la préparation du préavis. Les explications sont les suivantes :

AUGMENTATION DES COÛTS DES TRAVAUX À RÉALISER

1. Dans un contexte de sortie de pandémie et d'une conjoncture mondiale difficile liée en particulier à la guerre en Ukraine qui a entraîné une importante période d'inflation, le secteur de la construction et de l'immobilier est touché par des difficultés d'approvisionnement en matériaux et par la hausse des prix d'un grand nombre d'entre eux. La Suisse n'est pas épargnée et la réalisation de l'agrandissement de notre centre sportif non plus. La situation implique une raréfaction des matières premières et d'approvisionnement des stocks, ce qui engendre des hausses à la fois sur le prix des fournitures, mais également sur les délais des commandes. Signalons que les hausses, notamment pour les tuyaux PVC, les câbles électriques, les armatures pour le béton, le bois, les carrelages, les appareils sanitaires génèrent des plus-values de l'ordre de 30 à 50% par rapport aux prix annoncés à la fin de l'année 2020. Si seules les prestations des fournitures sont touchées, il en résulte toutefois, au retour des soumissions, des hausses légales relativement importantes auxquelles le Maître d'œuvre ne peut se soustraire.
2. Par la suite de l'adjudication des travaux au consortium constitué des entreprises TerraSport SA et Perrin Frères SA, les coûts précis de chaque installation ont pu être redéfinis plus exactement, de même que le placement des zones de chantier et l'organisation générale par un seul prestataire, ce qui a engendré une différence de coûts. En effet, l'installation de chantier n'avait par exemple pas été correctement chiffrée – voire oubliée – par certains prestataires dans leurs devis pour le préavis n° 92.

A.1. AUGMENTATION DES COÛTS D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL

Une partie extrêmement conséquente de l'augmentation des coûts constatée concerne l'éclairage des terrains de football, soit CHF 831'400.- de différence.

La partie éclairage des terrains de football a été traitée séparément pour la mise en œuvre du préavis étant donné sa spécificité et son urgence (contrôle OIBT obligeant la mise en conformité de l'éclairage pour la fin du mois de juin 2022). Ces travaux sont aujourd'hui terminés, à la pleine et entière satisfaction de tous les utilisateurs. En outre, l'éclairage LED permet de réaliser des économies d'électricité.

L'étude de faisabilité réalisée par le bureau Thorsen en 2021 a montré la vétusté des installations pour l'éclairage des terrains de football. Il s'est finalement avéré nécessaire de reprendre entièrement l'intégralité des installations jusqu'aux batteries de tubes ainsi que le local technique électrique avec le tableau général basse tension (TGBT).

Pour rappel, le préavis n° 92 a été validé en mars 2021 et les offres ont été adjudgées en mars 2022. C'est justement durant cette année que les prix ont fortement augmenté à cause de la situation de pandémie mondiale et de crise géopolitique.

Ceci explique la plus grosse partie de l'augmentation du montant dévolu à la partie « électricité ». Le solde se justifie par les compléments avérés nécessaires à la suite de l'étude menée par le bureau Thorsen, à savoir la reprise de tous les câblages, les tableaux et les mâts d'éclairage ainsi que le nouveau TGBT.

Enfin, la partie génie-civil a été largement sous-estimée par la SEIC dans l'estimatif utilisé dans le préavis. Ceci s'explique par le fait qu'un estimatif sans étude avait été donné par l'entreprise SEIC et sans consultation d'un spécialiste en génie-civil. Comme expliqué précédemment, des travaux conséquents de génie-civil ont été nécessaires. L'étude menée par le bureau Thorsen a montré la nécessité de reprendre l'ensemble des batteries de tubes, ainsi que de nouvelles fondations pour les mâts d'éclairage.

Dans le devis « mise aux normes de l'éclairage des terrains football » du préavis, réalisé par la SEIC, il n'y avait pas de part prévue pour les honoraires d'ingénieur ainsi que les divers et imprévus. Les honoraires d'ingénieur se sont avérés nécessaires pour réaliser l'étude du projet ainsi que le suivi des travaux. Ils ont été conséquents du fait de la dimension du projet.

Les frais effectifs engagés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Montants effectifs (CHF TTC)	Montants préavis n° 92 (CHF TTC)	Différence (CHF TTC)
Électricité	535'700.00	316'000.00	219'700.00
Génie civil	461'500.00	120'000.00	341'500.00
Divers et imprévus	60'800.00	-	60'800.00
Honoraires	209'400.00	-	209'400.00
TOTAL CHF TTC	1'267'400.00	436'000.00	831'400.00

A.2. AUGMENTATION DES COÛTS DE LA BUVETTE DU STAND DE TIR

Les coûts de la buvette du stand de tir sont un autre poste très important impliquant une augmentation des coûts de CHF 770'000.-. Ainsi, l'éclairage des terrains de football et la buvette du stand de tir représentent à eux seuls une augmentation des coûts de 1'601'400.-.

Dans le cadre du préavis n° 92 du mois de mars 2021, le Service des bâtiments et de l'urbanisme avait la charge de tout ce qui concerne l'aménagement du stand de tir et sa nouvelle buvette. Le montant total des travaux concernant le stand de tir avait ainsi été estimé à CHF 785'000.- TTC (sans honoraires et sans divers et imprévus). Pour la construction de la nouvelle buvette, un concours sur invitation a été organisé avec la participation de trois bureaux d'architectes de la ville.

A l'issue de ce concours, le projet retenu a été chiffré à CHF 1'273'518.-, portant ainsi le total des travaux (nouvelle buvette, ancienne buvette, ciblerie, honoraires, divers et imprévus) à CHF 1'555'000.-, soit un dépassement de CHF 770'000.-.

Les deux principales causes du surcoût sont :

- le projet élaboré par l'architecte est plus complet, plus esthétique, plus lumineux et correspond parfaitement à une buvette/salle qui pourra être louée et mise à disposition de tous les habitants.
- la flambée du coût des matières premières et des matériaux de construction, liée à la conjoncture internationale (guerre en Ukraine, reprise économique après le confinement) impacte de manière extrêmement importante le coût total de la construction.

Dans le cadre de l'inflation actuelle, il est important de signaler que le montant désormais indiqué pour la construction de la buvette du stand de tir correspond aux prix calculés et mis à jour par l'architecte au 29 décembre 2022.

Les coûts révisés sont présentés dans le tableau ci-après. A noter que les détails par CFC n'étaient pas connus lors de l'élaboration du préavis n° 92.

Désignation	Montants effectifs (CHF TTC)	Montants préavis n° 92 (CHF TTC)	Différence (CHF TTC)
CFC 1 Travaux préparatoires	120'500.00	N/A	N/A
CFC 2 Bâtiment	1'096'600.00	N/A	N/A
CFC 4 Aménagements extérieurs	22'400.00	N/A	N/A
CFC 5 Frais secondaires	34'000.00	N/A	N/A
Travaux ciblerie et réaménagement ancienne buvette	281'500.00	-	-
Buvette du stand de tir (A. 2.)	1'555'000.00	785'000.00	770'000.00

N/A = non applicable

A.3 AUGMENTATIONS DES COÛTS SUR LES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS

Durant les différentes discussions avec le consortium des entreprises Perrin Frères SA / TerraSport SA, certains éléments ont évolué en raison notamment des expériences du consortium et des garanties à offrir. A titre d'exemple, l'offre initiale concernant le Padel tennis s'est avérée avoir montré quelques défauts lors d'installations similaires à d'autres endroits en Suisse et ce sont donc des installations de meilleure qualité et avec de meilleures garanties qui ont été proposées par le consortium dans sa réponse à l'appel d'offres.

S'agissant du pumptrack, le budget proposé pour le préavis n° 92 par la société Flying Métal GmbH s'est avérée ne pas correspondre à la réalité du marché. Cette entreprise a d'ailleurs refusé de donner suite à un éventuel mandat, ce certainement en raison des prix déposés trop bas pour le préavis n° 92. La réalisation du pumptrack a été incluse dans l'offre du consortium Perrin Frères SA / TerraSport SA.

Lors de la mise en place des luminaires des terrains de foot, le FC Gland, nous a sollicité pour poser des pavés derrière les barrières du terrain de foot B côté Jura et côté Lausanne afin que lors des jours de pluie le sol ne devienne pas boueux.

De plus, le FC Gland a demandé de mettre aux normes les abris des joueurs de football que nous avons dû déplacer pour les travaux.

Les raisons de cette mise aux normes des abris des joueurs du terrain A :

- L'augmentation du nombre de remplacement demandé par ASF ;
- Le positionnement des bancs non réglementaire (min. 10 mètres entre les bancs des deux équipes) ;
- Les protections de toits sont cassées et l'ensemble du banc est relativement ancien.

Enfin, en l'absence d'un crédit d'étude, certains points n'avaient pas été pris en compte. Il s'agit notamment de :

- Construction des réseaux enterrés (eau, électricité) ;
- Canalisations et évacuation des eaux ;
- Quelques aménagements extérieurs (accès, cheminement, etc...);
- Des bordures, pavés, dalles ainsi qu'un escalier ;
- Certaines fouilles et terrassements ;
- Certaines constructions en béton ;
- La fourniture et la pose de certains revêtement sportif et équipements.

C'est l'ensemble de ces éléments qui engendre une augmentation de coût sur les infrastructures sportives.

Désignation	Montants effectifs (CHF TTC)	Montants préavis n° 92 (CHF TTC)	Différence (CHF TTC)
Street workout	128'700.00	86'000.00	42'700.00
Padel tennis	637'100.00	382'000.00	255'100.00
Pumptrack	342'000.00	212'000.00	130'000.00
Skatepark	180'300.00	180'000.00	300.00
Beach Volley	201'700.00	303'000.00	-101'300.00
Terrain E	213'700.00	191'000.00	22'700.00
Teqball et tennis de table	128'800.00	45'000.00	83'800.00
Installations, travaux préliminaires	567'400.00	-	567'400.00
Contrat à forfait	-152'800.00	-	-152'800.00
Eclairage hors football	159'700.00	-	159'700.00
Honoraires architecte ingénieur	221'000.00	135'000.00	86'000.00
Divers et imprévus	270'000.00	200'000.00	70'000.00
TOTAL CHF TTC (PARTIE A.3.)	2'897'600.00	1'734'000.00	1'163'600.00

PARTIE A. - SYNTHÈSE DE L'AUGMENTATION DES COÛTS

La synthèse de l'augmentation des coûts est résumée ci-après.

Désignation	Montants (CHF TTC)	Montants préavis n° 92 (CHF TTC)	Différence (CHF TTC)
Éclairage des terrains de foot (A. 1.)	1'267'400.00	436'000.00	831'400.00
Buvette du stand de tir (A. 2.)	1'555'000.00	785'000.00	770'000.00
Augmentations des coûts sur les différentes installations (A. 3.)	2'897'600.00	1'734'000.00	1'163'600.00
TOTAL CHF TTC (PARTIE A.)	5'720'000.00	2'955'000.00	2'765'000.00

B. ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES PROPOSES AU PREAVIS N° 92

Comme indiqué ci-dessus, il est souhaité profiter de ce préavis complémentaire afin d'améliorer encore l'offre proposée pour le centre sportif En Bord, ce en fonction, tant de demandes reçues des utilisateurs du site que de celles du Conseil communal.

B.1 AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE TENNIS EXTÉRIEURS

Les accès et passages entre les terrains de tennis extérieurs posent de gros problèmes de circulation des personnes et du matériel :

- Les blocs en béton servant de bancs, situés entre les terrains, occupent une place trop importante et empêchent les gens de se croiser. Ils bloquent également le passage des entraîneurs d'un terrain à l'autre ainsi que du matériel servant à enseigner. Enfin, notre responsable d'entretien rencontre les mêmes problèmes dans le cadre de son travail lorsqu'il s'agit de déplacer le matériel d'entretien.
- Le gravier qui recouvre le sol se répand continuellement sur les terrains et gêne la pratique du tennis, faisant même courir des risques de blessure aux joueurs.
- L'accès aux terrains aux personnes à mobilité réduite et en chaise roulante est un projet actuel du Tennis Club de Gland (TCG). Or, cela est impossible en présence de ces blocs de béton.

Pour toutes ces raisons, le club de tennis de Gland demande à la Commune d'enlever ces blocs en béton, de faciliter le chemin entre les courts et d'installer des portes ou des passages permettant à tous un accès aux terrains nettement plus aisé. Il est proposé d'utiliser le présent préavis afin de réaliser ces travaux.

Le coût est estimé comme suit :

Désignation	Montant CHF TTC
Enlèvement, chargement et évacuation des 66 bancs en béton	6'000.00
Fourniture de 4 portes	4'700.00
Pose de portes de jardin	2'400.00
Pose d'enrobé	12'900.00
TOTAL CHF TTC	26'000.00

B.2. AGRANDISSEMENT DU CABANON DE PÉTANQUE

Utilisatrice principale des terrains de pétanque d'En Bord, l'association Vivag-Pétanque rencontre de grandes difficultés pour la manutention de son matériel (réfrigérateurs, petits matériels...). Le dépôt du matériel qu'utilise l'association se trouve actuellement dans les sous-sols de la buvette du FC Gland. Son accès se fait par un escalier extérieur avec une rampe escarpée rendant le déplacement de marchandise risqué. La manutention devient de plus en plus difficile au point qu'un accident est survenu à l'un des membres qui, emporté par la charge et par la gravité, est tombé et s'est fracturé un bras. Ce projet d'agrandissement du cabanon de pétanque a pour but d'avoir un lieu unique de stockage du matériel et d'éviter ainsi cette manutention difficile et périlleuse pour nos aînés. Il est logiquement aussi proposé de profiter du présent préavis afin de réaliser ces travaux.

Coûts pour l'agrandissement du cabanon :

Désignation	Montant CHF TTC
Maçonnerie, béton	1'700.00
Charpente, menuiserie	13'000.00
Ferblanterie	1'100.00
Etanchéité	1'100.00
Dallage	1'100.00
Alimentation électrique	1'700.00
Peinture	2'200.00
Divers	2'200.00
TOTAL CHF TTC	24'100.00

B.3. RÉPONSE AU POSTULAT INTITULÉ « MOBILITÉ AU CENTRE SPORTIF D'EN BORD »

En date du 25 mars 2021, Monsieur Rasul Mawjee, pour le groupe PLR, a déposé un postulat demandant d'étudier différents points notamment :

- Étendre l'offre de stationnement pour les deux roues ;
- Améliorer l'accessibilité du centre sportif pour les véhicules en réduisant les goulets d'étranglement du chemin du Lavasson, ainsi que la jonction vers le chemin de la Vy-Creuse et proposer des solutions envisageables à court, moyen et long terme.

Selon sa réponse du 7 septembre 2022, pour pallier les lacunes d'accessibilité, la Municipalité entend améliorer la situation grâce aux différentes mesures ci-dessous :

Désignation	Montant
Amélioration du jalonnement et la signalétique pour l'accessibilité au centre sportif. Ajout de 24 places	5'400.00
Déplacement de la station PubliBike existante pour la placer au nord	5'400.00
Augmentation de l'offre de stationnement pour vélos. Ajout de 24 places	21'600.00
Mise aux normes le stationnement pour motos	5'400.00
Elargissement du sas d'entrée du Ch. du Lavasson et le carrefour surélevé situé sous le pont de la Vy-Creuse (projet Rentimmo)	71'700.00
TOTAL TTC	109'500.00

Il est ainsi proposé, dans le cadre du présent préavis, d'accorder ce montant de CHF 109'500.- afin que les travaux en question puissent être réalisés rapidement. En effet, la construction d'un nouveau bâtiment à l'angle du carrefour situé sous le pont de la Vy-Creuse (unique accès en voiture par le chemin du Lavasson au parking du centre sportif) sont en cours et le montant prévu de CHF 71'700.- résulte d'une synergie avec les travaux d'aménagement de la parcelle en question, pour laquelle une servitude a en outre été négociée avec la propriétaire.

PARTIE B. - SYNTHÈSE DES COÛTS LIÉS AUX ÉLÉMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La synthèse des coûts liés aux éléments supplémentaires est résumée ci-après.

Désignation	Montant CHF TTC
Aménagement des terrains de tennis extérieurs (B. 1.)	26'000.00
Agrandissement du cabanon de pétanque (B. 2.)	24'100.00
Postulat « Mobilité au centre sportif d'En Bord » (B. 3.)	109'500.00
TOTAL CHF TTC (PARTIE B.)	159'600.00

SYNTHÈSE COMPLÈTE DE LA DEMANDE DU CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU PRÉAVIS n° 92

Désignation	Montants effectifs (CHF TTC)	Montants préavis n° 92 (CHF TTC)	Différence (CHF TTC)
A. Coûts supplémentaires au préavis	5'720'000.00	2'955'000.00	2'765'000.00
B. Coûts des éléments ajoutés au préavis	159'600.00	-	159'600.00
TOTAL CHF TTC	5'879'600.00	2'955'000.00	2'924'600.00

En conclusion, un crédit complémentaire au préavis n°92 est nécessaire afin d'achever l'agrandissement des activités sportives en centre sportif d'En Bord telles que validée par le Conseil communal, ce malgré les augmentations de coût dû au contexte économique mondial et en tenant compte des aménagements additionnels jugés essentiels. Afin d'éviter toute nouvelle surprise, le contrat signé avec le consortium sera à forfait.

IMPACT DU RELÈVEMENT DES TAUX D'IMPÔT TVA AU 1ER JANVIER 2024

Dès le 1er janvier 2024, le taux normal de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sera relevé de 7.7% à 8.1%. Ce relèvement de taux fait suite à la votation du 25 septembre 2022 relatif au financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA. La date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2024 a été décidée par le Conseil fédéral lors de sa séance du 9 décembre 2022.

Selon les dispositions contractuelles, en cas de modification du taux de la TVA, une adaptation correspondante du montant TVA dû par le maître de l'ouvrage sera prise en compte. Cela signifie que les travaux réalisés et facturés dès le 1er janvier 2024 seront taxés à 8.1% tandis que les travaux réalisés et facturés jusqu'au 31 décembre 2023 seront imposés à 7.7%. La Commune étant une collectivité publique, elle ne peut pas récupérer l'impôt préalable sur la TVA.

L'impact global maximal est ainsi estimé à CHF 16'100.- environ (crédit accordé selon préavis n° 92 (HT) plus crédit demandé selon préavis n° 45 (HT), déduction faite des éléments déjà payés plus reste à payer du préavis n° 92). L'impact réel ne pourra être connu que lors de la clôture du préavis, en fonction de la période des éléments réalisés et facturés.

FINANCEMENT

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 2'924'600.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 2%, nos charges financières pourraient s'élever à CHF 58'492.- par année.

Le tableau récapitulatif joint en annexe montre la situation financière de la Commune et permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

AMORTISSEMENT

Le montant utilisé sera amorti sur une période de dix ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 292'460.- pour une année complète.

FRAIS D'EXPLOITATION

Cette demande de crédit complémentaire ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n°45 relatif à la demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord ;
- Ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Ouï - le rapport de la commission des finances ;
- Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- Décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 2'924'600.-.
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'924'600.- et à entreprendre les travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Girod

La Secrétaire adjointe :

A. Lokaj

Annexe

Situation financière de la Commune

Préavis n° : 45/2023 Montant : CHF (TTC) 2'924'600.00

Préavis municipal n°45 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord.

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges financières : 2.0% par an :				58'492.00
- Amortissement linéaire du patrimoine administratif sur 10 ans selon préavis :				292'460.00
Total annuel des charges				350'952.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				100'910.05
Endettement à ce jour	31.12.2021	31.12.2022	01.06.2023	
Endettement au bilan				
Engagements courants	7'643'354.40	7'388'826.45	8'194'033.91	
Passifs transitoires	4'375'313.40	3'412'351.25	1'970'194.78	
Emprunts à court et long terme	75'475'000.00	83'415'000.00	84'000'000.00	
Total endettement au bilan	87'493'667.80	94'216'177.70	94'164'228.69	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			90'339'049.74	
Travaux facturés et payés à ce jour			-53'062'881.71	
Total engagements hors bilan			37'276'168.03	
Total endettement brut				131'440'396.72
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				4'172'349.75
Débiteurs et comptes courants à ce jour				27'883'625.83
Placements du patrimoine financier à ce jour				24'355'586.85
Actifs transitoires à ce jour				1'220'830.72
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				8'781'689.97
Solde disponible à ce jour				109'872'776.35
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n°43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023				258'900.00
Préavis municipal n°44 relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour: - les travaux de surélévation et de rénovation du collège - les études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs.				25'152'100.00
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				25'411'000.00
				81'537'176.35